
CHARTRE DU CLUB HALTEROPHILE DE NEUCHÂTEL

Section de Neuchâtel Sports

Notes: tous les termes utilisés dans le présent règlement s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.

En devenant membre de l'association du Club Haltérophile de Neuchâtel (CHN), chaque sociétaire s'engage à **respecter l'intégralité des statuts du CHN, son règlement et sa charte** et d'en promouvoir les valeurs.

1. RESPECT ET SAVOIR-VIVRE

Chaque athlète fait preuve de politesse, de respect et d'empathie envers les autres personnes présentes.

2. RESPECT ET SÉCURITÉ

Chaque athlète décharge sa barre ou sa machine et range le matériel utilisé (barres, accroches, poids libres,...). En quittant les locaux, il s'assure que la salle soit en ordre, les fenêtres fermées et les lumières éteintes.

3. RESPECT ET HYGIÈNE

Chaque athlète se déchausse en arrivant au club, s'entraîne avec des habits de sport propres, des chaussures de sport propres et utilise un linge pour protéger les engins utilisés.

Le non-respect de la charte, du règlement (hors point 8.1) et des statuts du CHN seront sanctionnés selon le processus suivant : avertissement oral, suivi d'un avertissement écrit, suivi d'une mise à pieds ou d'un renvoi.

Mis à jour, Neuchâtel, en juillet 2023